INFO 378 / 2026 F

Procès-verbal du Comité Directeur de la FIAP
Rio de Janeiro - Brésil, 31 juillet - 1er août 2026

PRÉSENTS : Riccardo BUSI, Joan BURGUES, David PC TAY, Herbert GMEINER, Ioannis LYKOURIS, Romain NERO, Luis FRANKE, Payl Stanley (membres du Comité Directeur).

1. Introduction du Président

Le Président R. Busi a souhaité la bienvenue aux membres du Comité Directeur et a transmis les excuses de M. Batschinski, qui n'a pu assister à la réunion pour des raisons personnelles. Il a ensuite évoqué le prochain Congrès à Rio de Janeiro, en soulignant l'importance particulière d'accueillir pour la première fois en Amérique latine un événement d'une telle envergure.

2. Rapport du Trésorier

Le Trésorier, M. H. Gmeiner, a présenté un aperçu de la situation financière actuelle de la FIAP. Il a indiqué que les recettes de l'année précédente avaient contribué à l'augmentation du solde de la FIAP. En ce qui concerne le premier semestre de l'année en cours, les états financiers définitifs n'avaient pas encore été établis et devaient être finalisés en septembre 2026. Néanmoins, un déficit modéré était prévu pour l'année en cours, en raison des obligations existantes et des factures impayées.

M. Gmeiner a en outre expliqué qu'un budget pour l'année suivante avait été établi en partant du principe que la situation financière resterait globalement à des niveaux comparables. Il a souligné que le paiement des cotisations annuelles constitue une condition préalable à la participation au Congrès de la FIAP et à l'exercice du droit de vote lors de celui-ci.

La situation des membres ayant des cotisations annuelles impayées a ensuite été examinée. L'attention a été attirée sur le fait que, conformément aux Statuts de la FIAP et à la réglementation applicable, les Émirats arabes unis, Brunei, la Colombie, le Guatemala, l'Indonésie, l'Iran, l'Irak, le Myanmar, le Népal, le Pakistan, Panama et l'Uruguay, n'ayant pas satisfait à leurs obligations financières, ne disposent pas du droit de vote.

Conformément aux Statuts, l'adhésion de la Colombie, de l'Irak et de Panama a été résiliée, le délai de deux ans de non-paiement prescrit étant écoulé. Compte tenu du conflit en cours en Iran, un délai supplémentaire a été accordé pour le règlement des cotisations impayées de l'Iran.

Enfin, s'agissant des ILFIAP, M. Gmeiner a informé les membres que 30 clubs ILFIAP n'avaient pas encore payé leurs cotisations pour l'année en cours. Dix autres clubs ILFIAP n'avaient pas payé leurs cotisations pendant deux années consécutives ; en conséquence, leur affiliation a été résiliée.

3. Relations avec les membres

Les critères supplémentaires introduits par certaines Fédérations nationales ont été examinés au regard des règles régissant l'octroi du Patronage FIAP. La nécessité d'une procédure efficace de vérification des clubs candidats a également été examinée, afin de prévenir les cas impliquant des organisations fictives ou inactives. Il a été reconnu que certaines exigences introduites par les Fédérations nationales peuvent avoir trait à la nécessité de vérifier l'authenticité et la situation juridique des organisateurs. Étant donné que la FIAP n'a pas la capacité de vérifier de manière indépendante les centaines d'organisateurs et de concours actifs dans le monde, une importance particulière a été attachée au rôle des Membres opérationnels, qui constituent la principale source d'information et de vérification dans chaque pays.

Il a été jugé approprié que, lorsqu'une Fédération nationale dispose d'informations précises laissant penser qu'un organisateur ou un club pourrait agir en violation de la législation nationale, la FIAP en soit officiellement informée, afin qu'elle puisse examiner attentivement la situation et déterminer, conformément à ses propres Statuts et Règlements, les mesures les plus appropriées à prendre.

La même approche s'applique aux demandes d'affiliation ILFIAP, pour lesquelles la position de la Fédération nationale concernée a été considérée comme particulièrement importante, notamment lorsque la législation nationale ou fiscale est en cause. Lorsqu'une recommandation négative officielle est soumise par la Fédération nationale concernée, les informations disponibles doivent être examinées et, si nécessaire, des documents ou éclaircissements supplémentaires doivent être demandés.

En ce qui concerne la Liste rouge de la FIAP, certaines questions concernant l'interprétation et l'application de la réglementation régissant les concours Nature ont été examinées, notamment au regard des exigences établies par d'autres associations qui ont historiquement appliqué des normes quelque peu différentes, autorisant un degré limité de manipulation des images dans leurs concours internes. Il a néanmoins été rappelé que, lorsque des images sont soumises à des concours internationaux organisés sous Patronage FIAP, les participants confirment avoir lu, compris et accepté la réglementation applicable et s'engagent à s'y conformer. Par conséquent, les Règlements FIAP applicables doivent être pleinement respectés et prévaudront sur toute réglementation nationale.

4. Service de la Coupe du Monde des Clubs

Les amendements proposés au Règlement de la Coupe du Monde des Clubs, soumis par le Directeur, M. M. Macinai, ont été examinés. Il a été convenu que le représentant du club sera responsable de la fourniture de tout élément de preuve, document ou fichier justificatif demandé par la FIAP dans un délai strict de dix jours à compter de la date de la demande. Ce délai est impératif et aucune prolongation ne sera accordée. Si les documents ou fichiers demandés ne sont pas reçus dans ce délai, ou si les documents fournis sont jugés insuffisants à la seule discrétion de la FIAP, l'image ou les images

concernées seront automatiquement disqualifiées et, par conséquent, se verront attribuer un score de zéro.

Il a en outre été convenu que les fichiers d'images devaient suivre une convention de dénomination normalisée afin de faciliter leur identification, leur traitement et leur intégration ultérieure dans les archives de la FIAP. Le format approuvé sera le suivant : Titre de l'œuvre – Prénom de l'auteur – Nom de l'auteur – Pays. La même exigence s'appliquera aux Biennales FIAP.

Une disposition spécifique concernant l'intelligence artificielle sera également incluse dans le Règlement. En matière d'intelligence artificielle, les participants devront se conformer aux dispositions du Document FIAP 050/2025, « L'intelligence artificielle (IA) dans les Salons FIAP », dont les dispositions pertinentes sont reproduites ci-dessous.

1. Retouche améliorée par IA autorisée : sont autorisés les outils de retouche qui effectuent des transformations, améliorations ou corrections exclusivement à partir des données de pixels existantes capturées dans la photographie originale de l'auteur, sans introduire de contenu provenant de sources externes.
2. Retouche par IA interdite : tout procédé assisté par IA impliquant la génération synthétique d'images ou l'introduction de données d'images externes, d'éléments visuels, de textures, d'objets ou de scènes absents à l'origine de la photographie de l'auteur est interdit.

Il a été décidé que, à compter de la prochaine édition, la Coupe du Monde des Clubs sera ouverte gratuitement à tous les clubs du monde entier, sans frais de participation. Cette décision vise à encourager une augmentation considérable du nombre de clubs participants, tout en renforçant la visibilité internationale de la FIAP et en favorisant une participation plus large, en particulier dans les pays et régions où les activités et la représentation de la FIAP pourront être davantage développées. Le Comité Directeur a considéré cette initiative comme une occasion importante de promouvoir les activités de la FIAP, d'étendre sa présence internationale et de développer davantage son réseau mondial.

Il a en outre été décidé de créer un prix spécifique réservé aux clubs ILFIAP participant à la Coupe du Monde des Clubs. Le vainqueur général de la Coupe du Monde des Clubs continuera de recevoir le trophée de la Coupe du Monde, qu'il s'agisse ou non d'un club ILFIAP. Parmi tous les clubs ILFIAP participants, le club obtenant la meilleure place au classement général recevra le prix spécifiquement réservé aux clubs ILFIAP, indépendamment de sa position au classement général et qu'il ait ou non reçu l'un des prix attribués aux clubs les mieux classés du concours. Ce prix consistera en la participation d'un représentant du club au prochain Congrès FIAP ou FIAP Photo Meeting, tous les frais connexes étant pris en charge par la FIAP, y compris les vols, les frais de participation, l'hébergement, les repas et les autres services inclus dans le programme officiel. Si le club ILFIAP le mieux classé est également le vainqueur général de la Coupe du Monde des Clubs, il aura droit aux deux prix : le trophée de la Coupe du Monde des Clubs et le prix spécifiquement réservé aux clubs ILFIAP. Le prix doit être utilisé durant l'année pour laquelle il est attribué, dans le cadre du Congrès FIAP ou du FIAP Photo Meeting se déroulant au cours de cette année, et ne peut être reporté ni transféré à un événement ou à une année ultérieure. Si aucun représentant du club ILFIAP vainqueur n'est disponible ou en mesure d'assister à

l'événement concerné, le prix sera automatiquement perdu, sans possibilité de report, de transfert ou d'indemnisation d'aucune sorte.

Cette mesure vise à offrir une incitation supplémentaire aux clubs ILFIAP pour participer à la Coupe du Monde des Clubs, tout en les encourageant à maintenir une adhésion active et un engagement au sein de la FIAP.

5. Service des Biennales

Les pays hôtes potentiels pour les prochaines Biennales ont été examinés. La prochaine Biennale de la Jeunesse est prévue en Égypte, en conjonction avec la réunion du Comité Directeur en avril 2027, tandis que le Monténégro accueillera la 32e Biennale Couleur, dont l'ouverture est envisagée pour septembre 2027. Oman a été identifié comme hôte possible de la prochaine Biennale Nature, la Pologne souhaite organiser l'une des futures Biennales, et l'Indonésie une future Biennale Noir et Blanc.

Il a en outre été jugé approprié, le cas échéant, d'étendre aux Biennales les améliorations générales adoptées pour le Règlement de la Coupe du Monde des Clubs.

Le Comité Directeur a discuté des difficultés pratiques liées à l'expédition internationale de tirages photographiques, en particulier des problèmes persistants de dédouanement. Les alternatives possibles comprenaient le remplacement de certaines sections de tirages par des sections numériques et l'introduction d'un format fondé sur le portfolio. Aucune décision n'a été prise et les sections de tirages existantes des Biennales resteront inchangées pour le moment.

Le Comité Directeur a examiné la dernière édition de la publication FIAP et a confirmé que des exemplaires avaient été envoyés aux Centres d'exposition et aux représentants FIAP concernés. Des exemplaires n'ont pas encore pu être envoyés à plusieurs Officiers de Liaison et Directeurs qui n'avaient pas confirmé leurs adresses postales. Le Comité Directeur a souligné la nécessité de répondre rapidement aux demandes d'informations de la FIAP, y compris concernant les coordonnées postales, afin d'assurer la distribution rapide et efficace des publications et d'autres documents. Le Comité Directeur a également noté que la FIAP avait reçu plusieurs demandes concernant la disponibilité de la publication et la manière de l'acheter. Des exemplaires supplémentaires pourront être mis à disposition en fonction des besoins, notamment pour servir de cadeaux ou de prix lors d'événements FIAP.

6. Organisation du 36e Congrès FIAP - Réunion avec l'organisateur

Une réunion a eu lieu avec les organisateurs du Congrès afin d'évaluer la situation actuelle et d'envisager les mesures et ajustements possibles. Parmi les propositions examinées figurait l'organisation d'un concours photographique spécial pendant le Congrès, ouvert à tous les participants inscrits et comprenant deux sections : Photographie-souvenir du Congrès et Photographie artistique.

Les participants soumettraient leurs photographies via une plateforme en ligne dédiée. Il a été indiqué que les premiers prix seraient fournis par l'organisation locale OPPO à titre de sponsoring, sans coût pour la FIAP. La FIAP compléterait ces prix par des récompenses supplémentaires, telles que des cartes SD

et des publications FIAP. Pour la première section, tous les participants au Congrès seraient invités à consulter et à voter pour les photographies soumises, tandis que la deuxième section serait jugée par un jury composé de représentants du sponsor, OPPO, et des organisateurs. Les lauréats des deux sections seraient annoncés lors de la cérémonie de remise des prix, au cours de laquelle les images primées seraient également projetées.

Il a été considéré que le concours pourrait offrir aux participants une activité agréable et l'occasion de créer des souvenirs photographiques du Congrès. Il pourrait également fournir à la FIAP un matériel précieux pour ses futures collections, ainsi que pour ses activités de communication et de promotion. Avant sa mise en œuvre, le règlement, les conditions de participation et toutes les autres dispositions pertinentes devront être examinés, complétés et officiellement approuvés.

Une attention particulière a également été accordée à la politique de confidentialité et aux conditions générales régissant la plateforme en ligne par laquelle les images seraient soumises. Il a été jugé essentiel que la FIAP obtienne les droits et autorisations nécessaires pour inclure les photographies soumises dans ses collections et pour les utiliser dans le cadre de futurs événements, activités, communications et actions promotionnelles de la FIAP. L'avis de confidentialité, les conditions d'utilisation et les dispositions relatives à la propriété intellectuelle applicables à la plateforme en ligne devront être examinés par le fournisseur de la plateforme et, si nécessaire, amendés et finalisés par celui-ci avant le lancement du concours, conformément à la législation européenne et brésilienne.

7. Concours de tirages FIAP / PSA 2026

M. P. Stanley a présenté une proposition visant à créer un Grand Prix de tirages conjoint FIAP/PSA, préparée à la suite de consultations avec des représentants de la Photographic Society of America (PSA) et de discussions ultérieures avec des représentants des deux organisations.

Le cadre proposé a été examiné, couvrant l'organisation et les modalités d'accueil, les critères d'éligibilité, la procédure de jugement, le trophée, les implications financières, les dispositions relatives à la réutilisation des images et les modalités de mise en œuvre.

Une discussion a eu lieu concernant la fréquence de cet événement. La proposition initiale prévoyait qu'il soit organisé tous les deux ans. Toutefois, à l'issue de la discussion, il a été convenu qu'il serait organisé chaque année. La participation se ferait sur invitation uniquement et serait gratuite. Les photographes éligibles devraient s'inscrire via le système désigné, soumettre une version numérique du tirage qualificatif et fournir le tirage physique correspondant pour le jugement. L'éligibilité serait limitée aux tirages ayant reçu des distinctions qualificatives, telles que des médailles, dans un salon éligible. Les rubans, certificats et Mentions Honorables ne seraient pas qualificatifs. Le concours produirait un seul vainqueur général. Comme ce concours sera organisé sous les Auspices de la FIAP, les acceptations et distinctions obtenues dans son cadre ne compteront pas pour les Distinctions FIAP. Le vainqueur recevra le prix principal, ainsi qu'une invitation à assister à l'événement FIAP ou PSA concerné, les frais applicables étant pris en charge.

Il a été convenu que le trophée serait conçu et approuvé conjointement par la FIAP et la PSA et qu'il porterait les logos des deux organisations. Sa conception finale et ses spécifications seraient déterminées conjointement par les deux organisations.

Une photographie soumise à une édition du Grand Prix de tirages ne serait pas éligible pour être soumise à une édition ultérieure, qu'elle ait reçu ou non le prix du Grand Prix. Cette restriction s'appliquerait à l'image et non au photographe. Une base de données et un mécanisme de vérification appropriés seraient nécessaires pour assurer le respect de cette disposition. L'utilisation éventuelle d'outils de reconnaissance d'images ou assistés par IA a également été envisagée, bien que la solution technique appropriée reste à identifier.

La participation serait limitée aux auteurs ne figurant pas sur les listes rouges/noires FIAP ou PSA applicables. Cette exigence serait expressément incluse dans le Règlement. Étant donné que ce concours est organisé par la FIAP, les membres du Comité Directeur ne peuvent y participer, même s'ils disposent de tirages éligibles.

Il a été estimé qu'environ 600 à 700 tirages éligibles par cycle pourraient résulter des concours reconnus par la FIAP et la PSA. Le jugement final aurait lieu en conjonction avec un événement FIAP ou PSA approprié. La composition du jury et les dépenses connexes alterneraient selon l'organisation accueillant l'édition respective. Les participants resteraient responsables des coûts de production et d'expédition de leurs tirages. Les principales dépenses de la FIAP concerneraient l'accueil de l'événement, les frais des juges désignés par la FIAP et les coûts liés à l'invitation du vainqueur à l'événement FIAP concerné.

La procédure de mise en œuvre proposée a également été examinée, notamment la création d'un registre conjoint des images éligibles, l'invitation des photographes éligibles, la soumission des tirages numériques et physiques, le jugement conjoint et la sélection du vainqueur général. Il a en outre été indiqué que la PSA avait examiné la proposition en interne, y compris avec sa division des tirages compétente et ses représentants juridiques, et avait exprimé sa disposition à poursuivre.

Après examen de la proposition et des questions connexes, la création du Grand Prix de tirages FIAP/PSA a été approuvée. Cette approbation est subordonnée à la finalisation du règlement détaillé et des modalités opérationnelles en coopération avec la PSA.

8. Service du Patronage

Les informations relatives à l'activité de Patronage FIAP ont été examinées. Une diminution du nombre global de salons par rapport à l'année précédente a été signalée. Cette évolution était notamment attribuable à l'application de limites au nombre de salons autorisés dans certains pays.

Plusieurs pays qui avaient auparavant organisé un nombre nettement plus élevé de salons ont ensuite été ramenés dans les limites applicables. Cette réduction de l'activité était intentionnelle et faisait partie des mesures adoptées pour promouvoir un niveau d'activité plus équilibré et durable.

La situation concernant les salons organisés dans des pays non affiliés a également été examinée. La mise en œuvre des nouvelles règles a entraîné une réduction substantielle du nombre de tels salons.

9. Service de Promotion et de Partenariats

M. D. Tay a fait le point sur l'avancement des relations de la FIAP avec les entreprises du secteur photographique, à la suite des contacts établis lors de la 27e China International Photograph & Electrical Imaging Machinery and Technology Fair (China P&E), tenue à Pékin du 15 au 18 mai 2026.

Des partenariats et des possibilités de sponsoring potentiels avec des fabricants de matériel photographique ont été examinés, notamment avec Godox, fabricant et distributeur de premier plan de matériel d'éclairage photographique, de cinéma et de diffusion, et Nisi, fabricant de filtres et d'objectifs photographiques. Les discussions initiales ont porté sur l'introduction éventuelle d'un système cohérent de remises pour les membres FIAP, ainsi que sur les perspectives plus larges de coopération avec la FIAP, en particulier dans les domaines des programmes éducatifs, des démonstrations de matériel, des concours et événements, et du sponsoring par des prix ou des contributions financières pour la Coupe du Monde des Clubs, les Biennales FIAP ou des concours individuels. Il a été jugé approprié que les demandes de sponsoring de concours ou d'événements spécifiques soient adressées individuellement aux entreprises, au moyen de propositions formelles et au cas par cas.

Une mise à jour a également été fournie concernant les discussions avec Insta360, notamment en ce qui concerne la promotion et la présentation éducative de la photographie à 360 degrés et avec des caméras d'action. Il a été observé que de nombreux photographes restent peu familiers de la photographie à 360 degrés et de ses possibilités par rapport à la photographie conventionnelle. Insta360 a exprimé son intérêt pour la participation à des activités éducatives, notamment des webinaires, des présentations par des experts, des démonstrations de produits et une coopération avec les fédérations FIAP locales. La possibilité d'inviter Insta360 à devenir le sponsor principal d'un concours dédié aux caméras d'action a également été envisagée, en vue de créer potentiellement un nouvel événement FIAP lié à cette technologie photographique. La proposition sera discutée plus avant avec l'entreprise.

D'autres entreprises de matériel photographique susceptibles d'être intéressées par une coopération avec la FIAP ont également été identifiées, notamment Lowepro, fabricant de sacs photographiques et de produits connexes, Leofoto, connu pour ses trépieds et équipements de soutien photographique, et 7Artisans, fabricant d'objectifs photographiques et de matériel connexe. Des contacts existent déjà avec plusieurs de ces entreprises, dont certaines ont exprimé leur volonté d'explorer une coopération avec la FIAP. Les coordonnées et la correspondance pertinentes seront diffusées et les discussions de suivi se poursuivront. Une autre réunion sera également organisée avec les représentants FIAP concernés afin d'examiner une éventuelle coopération avec la FIAP Academy.

10. Service des Distinctions

Les derniers chiffres relatifs aux distinctions FIAP ont été examinés. Il a été indiqué que le nombre de distinctions attribuées a diminué au cours des dernières années ; toutefois, sur la base des données disponibles et des projections actuelles, plus de 1 000 distinctions devraient être attribuées en 2026. Les

perspectives de croissance ultérieure ont également été examinées, y compris un objectif éventuel d'environ 1 400 distinctions pour 2027, sous réserve des évolutions ultérieures.

Le Comité Directeur a également examiné les améliorations apportées à l'administration du Service des Distinctions FIAP. Le système actuel offre une vaste base de données d'acceptations de salons vérifiées et de distinctions attribuées, ce qui facilite l'évaluation de la question de savoir si les candidats remplissent les conditions requises pour chaque distinction. La base de données et les procédures associées ont considérablement rationalisé le travail du Service et simplifié la vérification des réalisations des photographes. Les photographes peuvent également accéder directement à leurs résultats vérifiés via leur profil personnel.

Il a été considéré qu'un processus de candidature efficace et transparent pourrait faciliter et encourager davantage de candidatures aux distinctions. La contribution possible de l'offre de la première distinction gratuitement, combinée à une promotion active par les Officiers de Liaison, a également été soulignée comme un moyen d'accroître la participation.

Le Comité Directeur a ensuite examiné les résultats de la nouvelle initiative FIAP Portfolio. La première session a reçu 149 candidatures, dont 118 ont été acceptées, tandis que la deuxième en a reçu 137, dont 104 ont été acceptées. L'initiative a suscité un intérêt considérable et offre une manière distincte de participer aux activités de la FIAP, en évaluant un ensemble cohérent de travaux photographiques construit autour d'un thème spécifique, plutôt que les acceptations ou distinctions obtenues en salon par des images individuelles.

Le Comité Directeur a discuté de la mise en avant d'une sélection plus large de portfolios dans de futures présentations et supports promotionnels afin de montrer la diversité et la qualité des travaux et d'encourager une participation plus large. Il a également souligné l'intérêt d'identifier les pays représentés, afin de démontrer la portée internationale de l'initiative. Le Comité Directeur a souligné le rôle essentiel des Officiers de Liaison dans la promotion de l'initiative Portfolio et d'autres activités FIAP dans leurs pays. Une promotion supplémentaire aura lieu via la Newsletter FIAP et d'autres canaux de communication appropriés. Des portfolios sélectionnés devraient être présentés dans la Newsletter afin de montrer aux photographes ce qu'un ensemble thématique de travaux peut réaliser et de les encourager à participer.

Enfin, des distinctions honorifiques seront attribuées aux délégués présents au Congrès lors du dîner d'adieu. En particulier, la distinction HonEFIAP sera conférée à Cecilia Vong (Macao) et à Sefa Ulukan (Turquie), tandis que la distinction EsFIAP sera conférée à Milan Veliky (Slovaquie), Helen Hanafin (Irlande), John Hughes (États-Unis), Tate Howard (Royaume-Uni), Rashid Usmanov (Fédération de Russie), Koichi Sato (Japon), Tran Thi Thu Tong (Vietnam), Clovis Arthur Marchesin, Emiliano Fernandez, Renata Xavier et Carlos Gandara (Brésil).

11. Service des Collections

Le Président Busi a souligné l'importance d'archiver toute la documentation photographique relative au Congrès dans le nouveau Service des Collections FIAP. Il a également rappelé l'engagement organisationnel et financier important consenti par la Fédération pour créer le Service, en le dotant de systèmes de stockage NAS et de l'équipement nécessaire à la préservation du patrimoine photographique et documentaire de la FIAP.

Il a donc exhorté tous les membres du Comité Directeur à transférer rapidement au Service des Collections les photographies et documents en leur possession relatifs aux Congrès, réunions du Comité Directeur, événements officiels et autres activités importantes de la FIAP. Ces documents précieux doivent être collectés et préservés afin de sauvegarder l'histoire de la FIAP. M. Busi a réitéré que l'utilisation régulière du Service est essentielle pour préserver ce patrimoine et garantir qu'il reste accessible à l'avenir.

12. Site Web FIAP

Le Comité Directeur a examiné l'avancement du nouveau site Web FIAP avec Mme et M. Brkić, ce dernier étant le Directeur du Service. À la suite de la fermeture de la société précédemment responsable du site Web, la FIAP a recherché une société de logiciels appropriée pour développer et maintenir son remplacement.

Les sociétés de logiciels intéressées avaient été invitées à soumettre des propositions pour le développement du nouveau site Web. M. Brkić a présenté une solution proposée, ainsi que des concepts de design alternatifs. Ces concepts constituent des propositions visuelles initiales fondées sur les exigences fonctionnelles existantes et les indications précédemment fournies par le Comité Directeur. Les principales différences entre les propositions concernent le design visuel et la présentation, plutôt que le contenu et la structure sous-jacents.

Les développeurs ont confirmé que les informations et données actuellement disponibles sur le site Web et dans la base de données de la FIAP seront migrées vers le nouveau site Web, qui sera accessible et correctement affiché sur les ordinateurs de bureau, ordinateurs portables, tablettes et téléphones mobiles. Comme le site Web actuel rend difficile pour les utilisateurs la localisation rapide des informations, le nouveau site Web devrait inclure un menu de navigation principal clair et complet. La possibilité d'introduire une fonction de recherche interne de type Google a été spécifiquement envisagée, permettant aux utilisateurs de saisir des mots-clés et de retrouver les pages et documents pertinents.

La possibilité d'autoriser les responsables FIAP ou les Directeurs de Service à téléverser ou mettre à jour directement des documents et informations spécifiques a également été examinée. L'équipe de développement a confirmé que cela serait techniquement réalisable au moyen d'un système approprié de rôles et d'autorisations d'utilisateurs.

Le calendrier proposé a été examiné. Le développement devrait commencer après la fin de l'année en cours, suivi d'une période de tests de plusieurs mois. Sur la base du calendrier présenté, l'achèvement

et la mise en œuvre pourraient intervenir vers juin de l'année suivante. Compte tenu de la période de développement importante, il a été convenu que l'avancement du projet devrait être suivi de manière appropriée. Il a été souligné que le nouveau site Web devrait améliorer sensiblement la capacité de la FIAP à communiquer des informations à l'international.

L'inclusion de fonctionnalités multilingues a également été examinée, y compris l'utilisation éventuelle de technologies de traduction automatisée ou assistée par IA pour l'interface du site Web et le contenu général. Une distinction a été établie entre la traduction du contenu général du site Web et celle des documents et règlements officiels FIAP. Les documents officiels, y compris les règlements, doivent continuer d'être maintenus dans leurs langues officiellement approuvées, tandis que les technologies de traduction automatisée peuvent être envisagées pour améliorer l'accès aux informations générales du site Web.

Les fonctions et informations prioritaires nécessitant une accessibilité immédiate doivent être confirmées, la fonctionnalité de recherche requise doit être davantage définie, et il convient d'examiner quels responsables ou Services FIAP devraient se voir accorder des droits d'administration ou de gestion de contenu. Toute exigence supplémentaire doit également être communiquée afin d'être intégrée dans la spécification finale.

13. Photo Beijing

Le Comité Directeur a reçu une mise à jour sur la participation de la FIAP à Photo Beijing 2026, prévue du 4 au 13 septembre. La FIAP contribuera par une présentation visuelle introduisant la Fédération et promouvant ses activités. Le Comité Directeur a désigné le Vice-Président David Tay pour représenter la FIAP lors de l'événement.

14.Conférence FIAP de Lishui et Saison internationale de la photographie de l'Anhui

Le Comité Directeur a examiné l'invitation relative aux événements photographiques prévus à Lishui et dans l'Anhui, reçue à la suite de la visite de la délégation FIAP en Chine en mai. La FIAP avait précédemment signé un accord avec la Municipalité de Lishui pour l'organisation régulière de la FIAP World Photographers Conference, accompagnée d'un symposium photographique international. Le thème principal de l'édition de cette année sera la photographie de voyage. Il a été proposé que le Président de la FIAP ouvre la conférence par une allocution d'introduction et que le programme comprenne plusieurs intervenants présentant des exposés d'environ 20 minutes chacun. Le Comité Directeur a souligné la nécessité d'avertir suffisamment à l'avance les intervenants afin de leur permettre de préparer adéquatement leurs présentations.

Les événements sont provisoirement prévus du 23 octobre au 4 novembre et devraient comprendre des expositions, des projections photographiques, des activités photographiques et des excursions à Lishui et dans l'Anhui, avec la participation d'environ 40 photographes FIAP. Selon les informations reçues à ce jour, les organisateurs chinois devraient prendre en charge les frais de voyage international et d'hébergement des participants invités. La FIAP n'étant pas directement responsable de l'organisation des événements, toutes les modalités de participation restent soumises à confirmation par les autorités

organisatrices chinoises respectives. Leurs décisions finales et les modalités organisationnelles détaillées sont donc attendues.

15. Candidatures pour le FIAP Photo Meeting 2027 et le Congrès FIAP 2028

Pour le FIAP Photo Meeting 2027, le Comité Directeur a accueilli favorablement les candidatures soumises par les Membres opérationnels du Monténégro et du Sri Lanka. Les deux Membres doivent encore soumettre leurs dossiers complets et définitifs. Des discussions sont en cours avec eux afin de finaliser la documentation et de permettre au Comité Directeur de sélectionner la destination, si possible lors de sa réunion d'octobre. Pour cette raison, aucune décision ne peut être prise pendant le Congrès. Les dates du Photo Meeting seront ensuite convenues, en tenant compte des autres événements FIAP prévus en 2027.

Pour le Congrès FIAP 2028, le Comité Directeur a accueilli favorablement la candidature du Membre Opérationnel d'Indonésie. Toutefois, le dossier définitif n'a pas encore été soumis et la candidature ne peut donc pas être présentée à l'Assemblée générale. Le Membre Opérationnel indonésien a été invité à soumettre le dossier complet et définitif d'ici la fin du mois d'octobre. Une fois les dossiers complétés et les décisions pertinentes prises, tous les pays membres seront informés des lieux, dates, programmes et coûts du FIAP Photo Meeting 2027 et du Congrès FIAP 2028.

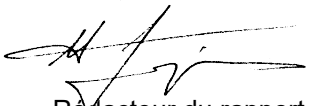
Le Comité Directeur remercie tous les Membres Opérationnels concernés pour leur coopération active et leur volonté d'accueillir ces événements importants, contribuant à renforcer l'amitié et les échanges entre les pays membres de la FIAP.

16. Prochaine réunion du Comité Directeur FIAP

La prochaine réunion du Comité Directeur FIAP aura lieu dans l'Anhui, en Chine, en octobre 2026, pendant les événements photographiques prévus dans la région. Le ADASA Photography Club a officiellement exprimé sa volonté d'accueillir la première réunion du Comité Directeur de 2027 en Égypte. La période proposée est la fin avril 2027, éventuellement en conjonction avec un Photo Camp organisé par la Fédération elle-même. Les discussions avec le Membre Opérationnel égyptien se poursuivront afin de finaliser les dates exactes et le programme. Le Comité Directeur remercie par avance le M.O. pour sa volonté d'accueillir la réunion et pour sa coopération.

Athènes, le 2 octobre 2026

Ioannis LYKOURIS



Rédacteur du rapport